



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/38

Séance publique du 6 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Clisson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Denis THIBAUD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 18
Présents : 13
Absents : 5
Pouvoirs : 4
Votants : 17
Date d'envoi et
d'affichage de la
convocation : 30/09/2022

Présents : MM. Denis THIBAUD, Fabien MANDIN, Mickael HERVOUET, Silvère REMIGEREAU, Olivier ALBERTEAU, Guillaume POIRON, Catherine TAILLEE-PERRAUD, Dominique VALTON, Sophie RIDEAU, Sylvaine ALBERT, Régis HAMY, Romain RICHARD, Asuman GUNEY

Absents : Nathalie VOLPATO, Laetitia BORTOT, Samuel PITEL, Judith LE STER SCHWARZBARD, Josiane BOSCHE

Pouvoirs : Nathalie VOLPATO à Romain RICHARD, Samuel PITEL à Sophie RIDEAU, Judith LE STER SCHWARZBARD à Denis THIBAUD, Josiane BOSCHE à Fabien MANDIN

Secrétaire de séance : Romain RICHARD

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DU POLE COMMERCIAL

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des modifications sur le budget annexe pôle commercial avec logements et précise que dans le domaine de la comptabilité publique, le conseil municipal doit soumettre une décision modificative.

Il convient d'ajouter des crédits pour effectuer une opération d'ordre qui permettra de rembourser une avance forfaitaire à une entreprise dans le cadre du marché du pôle commercial.

Les modifications suivantes sont donc proposées :

Budget annexe pôle commercial :

Au chapitre 041 :

- Dépenses d'investissement au compte 2313 : + 35 000 €
- Recettes d'investissement au compte 238 : + 35 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **ACCEPTE** à l'unanimité ces modifications budgétaires.
- **DIT** qu'une copie de cette délibération sera transmise à Madame la trésorière de Clisson.

“ Pour extrait certifié conforme au registre “

Le Maire,
Denis THIBAUD

